personal relations which had long existed between them, he trusted that his changed position towards them politically would not impair these friendly personal relations.

Hon. Sir George-É. Cartier said that the tone of the debate had proved that Confederation had worked great improvements on the part of Lower Canada. He thanked God that Confederation had delivered them of the petty quarrels between the representatives of different sections of politicians. He was gratified to find the confidence reposed in him, and congratulated the House on the patience with which the Government had listened to the complaints put forward by the Western members as to the composition of the Government and the number of Liberal members in the Cabinet. The question was for them to know whether they could depend on their fellow members to give them a majority by which to carry on the Government. It was not necessary that they should have a majority in every Province, but of course a stronger majority would be founded on a majority gained in this way. If the Western Province (Ontario) were prosperous, the other Maritime Provinces shared it, and they had no right to be bumptious about it. The question of the day was whether the Government had such a majority as to be enabled to carry on its measures; but they did not require a majority in each Province, though the majority now commanded by the Government was a majority from each Province. The question discussed by the Ontario representatives with regard to the composition of the Cabinet, did not interest the representatives of the Maritime Provinces, among which he included Quebec. He was glad to see the member for Lambton in his seat, for they all respected his industry, his talents, and the cautious manner in which he spoke. He had, however, brought forward disagreements about the representations of the Reformers in the Cabinet.

vernement qu'à l'étude des mesures importantes d'intérêt public. (Bravo! bravo!) Loin de lui l'intention de présenter ces observations de manière offensante pour l'honorable collègue, mais personne ne peut s'empêcher de constater que, là où son attention a été retenue en vue de se maintenir au pouvoir, il n'a pu accorder d'attention convenable aux grands intérêts dont il a la responsabilité. Il ne fera que répéter ce qu'il a avancé l'autre soir, à savoir que. soutenant les opinions qu'il a concernant l'avenir de notre pays, il regrette de ne pouvoir s'estimer satisfait de la façon dont les personnes responsables des affaires publiques s'acquittent de leurs tâches. Il regrette énormément que, ne partageant pas leur avis sur ce sujet, il se voit contraint de s'opposer à eux. Quant aux relations personnelles qui existent entre eux depuis longtemps, il croit que ce changement de position politique à leur endroit n'ébranlera pas ces relations amicales.

L'honorable sir George-É. Cartier dit que le ton du débat prouve que la Confédération a permis de grandes améliorations dans le Bas-Canada. Il remercie Dieu que la Confédération les ait délivrés des petites querelles qui existaient entre les représentants des différents partis politiques. Il est flatté de la confiance qu'on lui témoigne et félicite la Chambre de la patience avec laquelle le Gouvernement a écouté les plaintes formulées par les députés de l'Ouest relativement à la composition du Gouvernement et du nombre de députés libéraux faisant partie du Cabinet. Il s'agit pour eux de savoir s'ils pourraient compter sur leurs confrères pour leur donner une majorité qui leur permettrait de gouverner. Il n'est pas nécessaire qu'ils aient une majorité dans chaque province, mais évidemment une majorité plus forte serait établie sur une majorité obtenue de cette manière. Si la province de l'Ouest est prospère, les autres provinces Maritimes en bénéficient, et elles n'ont aucun droit de s'en enorgueillir. Il s'agit de savoir aujourd'hui si le gouvernement possède une telle majorité qui lui permette de réaliser ses mesures; mais ils n'ont pas besoin d'une majorité dans chaque province, bien que la majorité dont jouit maintenant le Gouvernement soit une majorité dans chaque province. La question débattue par les représentants de l'Ontario, concernant la composition du Cabinet, n'a pas intéressé les représentants des provinces Maritimes, y compris ceux du Québec. Il est content de voir siéger le député de Lambton puisqu'ils respectent tous son dévouement, ses talents et sa façon pondérée de s'exprimer. Il a toutefois mis sur le tapis les différends concernant la représentation des réformistes dans le cabinet.

[Hon. Sir A. T. Galt-L'hon. sir A. T. Galt.]